

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2019**

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 8 avril 2019 à 19h40 au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Martine Poulin, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 30 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-04-87

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

#### Correspondances

4. Projet de tour de télécommunications du mont Adstock : avis de fin de processus de consultation publique de Bell Mobilité;

#### Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

5. Procès-verbaux : approbation des textes du mois de mars 2019;
6. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mars 2019;
7. Amendement à la résolution portant le numéro 18-10-348;
8. Modification de résolutions suite à la visite des vérificateurs externes de la Municipalité;
  - 8.1 Amendement de la résolution portant le numéro 16-04-114;
  - 8.2 Abrogation de la réserve 17-11-334;
  - 8.3 Nouvelle résolution pour réserver les montants perçus pour les loisirs;
9. Désignation du représentant autorisé pour les services clicSÉCUR de Revenu Québec;
10. Demande municipale dans le cadre de la préparation et de la conclusion du prochain pacte fiscal;
11. Souper annuel dans le cadre de la Semaine des Municipalités : autorisation de représentation;
12. Soirée de gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches 2019 : autorisation d'inscription;
13. Embauche d'un ingénieur en génie civil et responsable du Service d'ingénierie;
14. Achat de mobilier et de matériel informatique : autorisation de dépense;
15. Inscription aux assises de l'UMQ du mois de mai 2019;

#### Aménagement, urbanisme et environnement

16. Accompagnement et modifications réglementaires : mandat d'honoraires professionnels;
17. Demande d'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone RCP;
18. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
19. Adoption du premier projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07;
20. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;
21. Adoption du premier projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07;

22. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07;
23. Adoption du projet de règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07;
24. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
25. Adoption du projet de règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;
26. Assemblée publique de consultation des projets de règlements numéro 245-19 à 248-19 : détermination du lieu, de la date et de l'heure;
27. 3, rue Sheink : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure :
28. Dossier Sébastien Blais – Louise Bolduc : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
29. Projet d'élevage porcin du 389, 14<sup>e</sup> Rang : adoption du rapport et assujettissement du permis de construction à certaines conditions;
30. Élevage porcin : dépôt de recommandations supplémentaires afin de contribuer à l'acceptabilité sociale du projet;
31. Élevage porcin : demande de modifications à la législation provinciale;
32. Mandats au Service de l'urbanisme, au Comité consultatif d'urbanisme et Comité consultatif sur l'environnement;

#### Travaux publics et voirie

33. Travaux 2019 : confirmation à la députée de la prévision de réalisation de travaux de voirie;
34. Pavage des rues du lac Jolicoeur et de la route du Lac-Saint-François : mandat d'honoraires professionnels;

#### Sécurité publique

35. Service de sécurité incendie : achat d'équipement;

#### Loisirs, culture et vie communautaire

36. Projet de réaménagement des patinoires extérieures : autorisation de signature;

#### Affaires diverses

37. Le conseil municipal en tournée;
38. 38, rue Chouinard Nord : report de l'analyse et de la décision concernant une demande de dérogation mineure;
39. Cautionnement de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie pour le changement de bannière;
40. Comptes-rendus des élus;
41. Période de questions;
42. Informations générales;
43. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à l'amendement et aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Correspondance*

**PROJET DE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATIONS DU MONT ADSTOCK : AVIS DE FIN DE PROCESSUS DE CONSULTATION PUBLIQUE DE BELL MOBILITÉ**

Monsieur le Maire informe les citoyens que la Municipalité d'Adstock a reçu une correspondance de Bell Mobilité pour en aviser la municipalité que toutes les étapes de la consultation publique ont été complétées et qu'aucun commentaire du public n'a été reçu.

*Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines*

**19-04-88** **PROCÈS-VERBAUX : APPROBATION DES TEXTES DU MOIS DE MARS 2019**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu les textes des procès-verbaux des séances du mois de mars 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-89** **DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 1 201 174.32 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-90** **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 18-10-348**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'amender la résolution portant le numéro 18-10-348 afin de remplacer la phrase suivante : « L'interdiction s'applique seulement du lundi **et** vendredi entre 7h15 et 7h45 et entre 14h15 et 14h45 » par « L'interdiction s'applique seulement du lundi au vendredi entre 7h15 et 7h45 et entre 14h15 et 14h45 ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Suite à la visite des vérificateurs comptables, le conseil municipal désire modifier certaines décisions pour respecter ce qui a été réalisé.*

**19-04-91** **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 16-04-114**

**ATTENDU** que la Municipalité n'a pas réalisé les travaux de prolongement qui étaient prévus puisque l'ajout d'une résidence au bout du chemin du Lac Bolduc n'a pas été possible;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'amender la résolution portant le numéro 16-04-114 en retirant les travaux de prolongement du chemin du Lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-92**      **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION PORTANT LE NUMÉRO 17-11-334**

**ATTENDU** que la Municipalité a financé les travaux de la mezzanine dans la bibliothèque à même son budget d'opération;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'amender la résolution portant le numéro 17-11-334 puisque cette dernière prévoyait le financement desdits travaux par le fonds de roulement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'amender la résolution portant le numéro 17-11-334 et de remplacer la phrase « Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de trois (3) ans. » par « Cette dépense sera financée par le budget d'opération. ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-93**      **AFFECTATION D'UN MONTANT À LA RÉSERVE LOISIRS**

**ATTENDU** l'amendement de la résolution portant le numéro 17-11-334;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'affecter dans une réserve le montant initialement prévu au fonds de roulement pour la construction de la mezzanine de la bibliothèque;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'affecter le montant de 5 729,34 \$ à la réserve Loisirs et de libérer le fonds de roulement de l'engagement de financer les travaux de la mezzanine.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-94**      **DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ POUR LES SERVICES CLIQSÉQR DE REVENU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu ce qui suit :

- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les documents requis pour l'inscription à clicSÉQR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;
- d'autoriser le ministre du Revenu à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires pour l'inscription à clicSÉQR.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-95**      **DEMANDE MUNICIPALE DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION ET DE LA CONCLUSION DU PROCHAIN PACTE FISCAL**

**ATTENDU** que le 5 novembre 2014, le premier ministre du Québec, le ministre des Finances et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ont signé avec les représentants des municipalités, une nouvelle entente sur la gouvernance régionale et un pacte fiscal transitoire concernant les transferts financiers aux municipalités pour 2015;

**ATTENDU** que le gouvernement souhaite renforcer le soutien qu'il accorde aux municipalités pour leur permettre d'assurer, dans une perspective d'autonomie accrue et avec efficacité, des services de qualité aux citoyens et de contribuer au développement économique et social de leur milieu;

**ATTENDU** que le 29 septembre 2015, le gouvernement du Québec a annoncé officiellement la signature de l'Accord de partenariat avec les municipalités 2016-2019 incluant, notamment, les redevances sur les ressources naturelles et le Fonds de développement des territoires (FDT);

**ATTENDU** que le Fonds de développement des territoires est indispensable pour soutenir le développement du territoire et de municipalités locales;

**ATTENDU** que les sources de financement des MRC sont très limitées et s'appuient principalement sur la contribution des municipalités locales (quote-part) situées sur leur territoire et le Pacte fiscal (aide du gouvernement);

**ATTENDU** que le Québec est l'endroit au Canada où les municipalités dépendent le plus de la taxe foncière avec une moyenne de 70% de leurs revenus comparativement entre autres à l'Ontario pour qui elle ne représente que 40% de leurs revenus,

**ATTENDU** que les municipalités et les MRC ont été désignées à titre de gouvernement de proximité par le Gouvernement et que les MRC jouent un rôle stratégique sur leur territoire dans le cadre, notamment, de l'offre et l'administration de programmes, la gestion de leurs compétences, l'attribution de nouvelles compétences et leur implication à l'échelle régionale, le tout sans recevoir une aide financière à la hauteur des responsabilités confiées;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- que le conseil municipal d'Adstock demande au gouvernement du Québec et plus spécifiquement à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de considérer l'importance des MRC et des municipalités dans le cadre de la préparation et de la conclusion du prochain accord de partenariat, notamment en leur assurant un financement adéquat en concordance avec les responsabilités et les compétences qui leur sont confiées;
- que le conseil municipal supporte les revendications du monde municipal visant le transfert d'un point de TVQ, le plein paiement des taxes sur les immeubles du Gouvernement du Québec et un meilleur partage des redevances sur les ressources naturelles;
- que le conseil municipal demande aux instances qui nous représentent (dont l'UMQ, la FQM, la MRC et la députation) de demander au gouvernement de revoir le mode de répartition aux municipalités entourant les redevances des ressources naturelles afin de varier les sources des revenus des municipalités, d'optimiser la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de notamment moduler leur taux de taxation sur leur territoire et de changer la date des élections municipales pour le printemps au lieu de l'automne.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-04-96

**SOUPER ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES MUNICIPALITÉS :  
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION**

Comme chaque année, pour souligner la Semaine des municipalités, la MRC des Appalaches organise un souper et invite les membres des conseils municipaux à y participer.

Dans ce contexte,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'inviter tous les membres du conseil et la directrice générale, accompagnés de leur conjoint(e) à assister au souper organisé par la MRC des Appalaches dans le cadre de la Semaine des Municipalités. Tel souper aura lieu le vendredi 31 mai 2019 à la salle de

l'Association sportive et de bienveillance du Lac-de-l'Est et le coût à défrayer par la municipalité est de quarante-cinq dollars (45 \$) le couvert, taxes et service inclus.

Étant donné que cette activité en est une qualifiée de « protocolaire », les coûts exigés pour défrayer les repas des conjoint(e)s sont assumés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-97**      **SOIRÉE DE GALA DES GRANDS PRIX DU TOURISME DESJARDINS DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES 2019 : AUTORISATION D'INSCRIPTION**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Il est résolu d'autoriser l'inscription de deux conseillers à la soirée de gala des Grands prix du tourisme Desjardins de la Chaudière-Appalaches 2019 qui aura lieu au Centre des Congrès de Thetford Mines le 2 mai prochain et le coût à défrayer par la municipalité est de cent quinze dollars (115 \$) taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-98**      **EMBAUCHE D'UN INGÉNIEUR EN GÉNIE CIVIL ET RESPONSABLE DU SERVICE D'INGÉNIERIE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a effectué un processus d'embauche d'un ingénieur en génie civil responsable du Service d'ingénierie;

**ATTENDU** que monsieur Carl Binette rencontre les exigences recherchées par la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Il est résolu d'embaucher monsieur Carl Binette à titre d'ingénieur en génie civil et responsable du Service d'ingénierie dont la date d'entrée est prévue le 6 mai 2019 et d'autoriser M. Pascal Binet, maire, à la signature de son contrat de travail.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-99**      **ACHAT DE MOBILIER ET DE MATÉRIEL INFORMATIQUE : AUTORISATION DE DÉPENSE**

**ATTENDU** l'arrivée de nouveaux employés dans les prochaines semaines;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'équiper les nouvelles ressources en matériel informatique ainsi qu'en mobilier de bureau;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Il est résolu d'autoriser la dépense de mobilier et de deux postes informatiques au montant d'environ cinq mille dollars (5 000 \$).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-100**      **INSCRIPTION AUX ASSISES DE L'UMQ DU MOIS DE MAI 2019**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Il est résolu d'autoriser l'inscription de monsieur le Maire aux assises de l'UMQ du mois de mai 2019 au montant de 775 \$, taxes en sus. Les frais afférents à ce colloque seront entièrement défrayés par la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Aménagement, urbanisme et environnement*  
**19-04-101** **ACCOMPAGNEMENT ET MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité désire adjoindre au directeur du Service de l'urbanisme de l'accompagnement afin de réaliser des modifications réglementaires en matière d'urbanisme;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme La Boîte d'urbanisme S.E.N.C. daté du 7 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'attribuer un mandat d'honoraires professionnels pour une banque d'heure forfaitaire d'un montant de 2 000 \$ taxes en sus, à la firme La Boîte d'urbanisme S.E.N.C. pour des services-conseils relatifs à la rédaction de modifications réglementaires en matière d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-102** **DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE POUR LA ZONE RCP**

**ATTENDU** qu'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone récréotouristique commerciale prioritaire – RCP (lot 5 450 255 et partie du lot 5 932 823 du cadastre Québec) a été présenté à la Municipalité d'Adstock dans le but de permettre la réalisation du projet Domaine Escapad;

**ATTENDU** les critères d'évaluations prévues au règlement sur les Plans d'aménagement d'ensemble;

**ATTENDU** l'évaluation du projet par les membres du Comité;

**ATTENDU** que le CCU recommande l'approbation du PAE au conseil;

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'approuver le plan d'aménagement d'ensemble de la zone RCP et de modifier les règlements d'urbanisme pour permettre la réalisation du projet Domaine Escapad.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07 visant à intégrer les dispositions réglementaires du PAE relatif au projet Domaine Escapad, de classer les usages et les normes permis par zone à l'intérieur de grilles de spécification et de redéfinir certaines dispositions du règlement.

**19-04-103**      **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 245-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 69-07**

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 69-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

**ATTENDU** l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de zonage numéro 69-07;

**ATTENDU** que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour revoir certaines dispositions du règlement de zonage notamment, mais non limitativement en lien avec la protection du couvert forestier, les stationnements, les clôtures et les haies, les bâtiments et constructions accessoires et l'orientation d'un bâtiment principal;

**ATTENDU** que le conseil souhaite classifier les usages et normes permis par zone à l'intérieur de grilles de spécification et d'imposer un coefficient d'emprise au sol en zone de villégiature;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du projet de règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 245-19 amendant le règlement de zonage numéro 69-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE**                      **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE**  
**MOTION**                      **LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07**

Un avis de motion est donné par le conseiller Sylvain Jacques qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07 visant à intégrer les dispositions réglementaires du PAE relatif au projet Domaine Escapad et à intégrer une largeur maximale pour le lotissement d'un terrain à un usage résidentiel desservi par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout.

**19-04-104**      **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 246-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 70-07**

**ATTENDU** que le règlement de lotissement numéro 70-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

**ATTENDU** l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de lotissement numéro 70-07;

**ATTENDU** que le conseil souhaite profiter de cette modification réglementaire pour établir une largeur maximale pour le lotissement d'un terrain à un usage résidentiel desservi par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout à l'intérieur d'un périmètre urbain;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Sylvain Jacques lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter le premier projet de règlement numéro 246-19 amendant le règlement de lotissement numéro 70-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE  
MOTION**

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 71-07**

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07 visant à intégrer les dispositions réglementaires du PAE relatif au projet Domaine Escapad.

**19-04-105**

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 247-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 71-07**

**ATTENDU** que le règlement de construction numéro 71-07 de la Municipalité d'Adstock est en vigueur depuis le 2 avril 2007;

**ATTENDU** l'approbation du conseil municipal du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) pour la zone RCP;

**ATTENDU** l'approbation de ce PAE nécessite des modifications au règlement de construction numéro 71-07;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par la conseillère Martine Poulin lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu d'adopter le projet règlement numéro 247-19 amendant le règlement de construction numéro 71-07.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE  
MOTION** **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-19 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION  
ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Un avis de motion est donné par le conseiller Pierre Quirion qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption du projet de règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

**19-04-106** **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 248-19 RELATIF AUX PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**ATTENDU** que le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 155-14 est en vigueur depuis le 12 mars 2014;

**ATTENDU** que le règlement actuel ne répond plus aux objectifs d'aménagement que le conseil souhaite pour le Pôle récréotouristique du mont Adstock;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'adopter un nouveau règlement;

**ATTENDU** que le règlement 155-14 sera abrogé;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné par le conseiller Pierre Quirion lors de la séance ordinaire tenue le lundi 8 avril 2019;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 248-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-107** **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS  
NUMÉRO 245-19 À 248-19 : FIXATION DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE  
CONSULTATION**

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité doit tenir une assemblée publique de consultation sur les projets de certains règlements d'urbanisme.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de fixer l'assemblée publique de consultation des projets de règlement numéro 245-19 à 248-19, au jeudi 9 mai 2019 à 19h00 à l'édifice Bernardin-Hamann dans le secteur Saint-Méthode.

Durant cette assemblée publique, Monsieur le Maire ou toute autre personne désignée à cet effet, expliquera les modalités contenues dans ces projets de règlement et entendra les personnes ou organismes intéressés qui désirent s'exprimer sur les sujets.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-108      3, RUE SHEINK : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 3, rue Sheink (lot 5 449 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour un projet de construction d'un garage isolé d'une superficie de 83.54 mètres carrés, ce qui représente 8.17 % de la superficie de son terrain alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit à 7 % la superficie d'implantation totale pour l'ensemble des bâtiments accessoires.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,  
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'autoriser la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 3, rue Sheink (lot 5 449 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) pour la construction d'un garage isolé d'une superficie de 83.54 mètres carrés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-109      DOSSIER SÉBASTIEN BLAIS - LOUISE BOLDUC : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ**

**ATTENDU** que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle monsieur Sébastien Blais, propriétaire du lot numéro 5 448 969 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, et madame Louise Bolduc, propriétaire du lot numéro 6 008 764 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, souhaitent aménager un accès mitoyen d'une largeur de 6 mètres et d'une longueur approximative de 435 mètres à partir du 8<sup>e</sup> Rang Est;

**ATTENDU** que le rapport du Service de l'urbanisme précise que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu que ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Sébastien Blais – Louise Bolduc ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-110      PROJET D'ÉLEVAGE PORCIN DU 389, 14<sup>E</sup> RANG : ADOPTION DU RAPPORT ET ASSUJETTISSEMENT DU PERMIS DE CONSTRUCTION À CERTAINES CONDITIONS**

**ATTENDU** que la Municipalité a mandaté la MRC des Appalaches pour tenir une consultation publique pour un projet d'élevage porcin sur la propriété du 389, 14<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU** que la consultation publique s'est tenue le 14 février 2019 à 19h à l'édifice Bernardin-Hamann;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les personnes intéressées par le projet d'élevage porcin avaient jusqu'au 1 mars 2019 pour transmettre des commentaires sur les éléments discutés lors de cette consultation publique;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a transmis un mémoire à la MRC dans le cadre de la consultation publique par la résolution numéro 19-02-56;

**ATTENDU** que conformément à la LAU, la commission créée dans le cadre du processus a déposé son rapport au conseil des maires de la MRC des Appalaches, rapport qui a été adopté par ces derniers le 13 mars 2019;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu le rapport de la MRC ainsi qu'une lettre informant que la pétition jointe au rapport a été signée par 544 personnes et non 144 personnes;

**ATTENDU** les recommandations émanant du rapport de la consultation publique de la MRC;

**ATTENDU** la recommandation du représentant du directeur de santé publique à la consultation publique;

**ATTENDU** que, depuis la tenue de la consultation publique, le projet d'élevage porcin n'obtient toujours pas le consensus souhaité;

**ATTENDU** les tentatives par la Municipalité de rapprocher les parties;

**ATTENDU** la réception d'un avis professionnel du RAPPEL commandé par le Regroupement pour la protection du Grand lac Saint-François sur le projet d'agrandissement de la porcherie et sur l'élargissement de la zone d'épandage de lisier;

**ATTENDU** que la Municipalité reconnaît avoir reçu au cours de la dernière semaine une proposition de la ferme Ran-Porc inc. et une demande du comité de citoyens opposés au projet;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 165.4.12 de la LAU, la Municipalité d'Adstock doit adopter par résolution le rapport de la MRC et peut assujettir le permis de construction aux conditions prévues à l'article 165.4.13 de la LAU;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu dans un premier temps, d'adopter, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le rapport de la MRC des Appalaches concernant le projet d'élevage porcin du 389, 14<sup>e</sup> Rang daté du 13 mars 2019 et la lettre informant que la pétition jointe au rapport a été signée par 544 personnes et non 144 personnes.

Dans un deuxième temps, il est résolu d'assujettir le permis de construction aux conditions suivantes :

- Mettre en place l'une des deux dispositions suivantes :
  - le recouvrement de l'ouvrage de stockage.
  - l'augmentation des distances séparatrices entre les bâtiments et les usages non agricoles à 1 000 mètres;

- Installer ou maintenir un écran brise-odeurs :

Dans le cas que le demandeur choisit, le recouvrement de l'ouvrage de stockage, le requérant devra déposer un plan d'aménagement d'un écran brise-odeurs à la Municipalité comme condition préalable à l'émission du permis de construction. Ce

plan devra démontrer comment le demandeur du permis utilise la plantation d'arbres pour diminuer les odeurs. Ce plan devra indiquer :

- le choix des arbres (au moins deux types : conifère et feuillu);
- la localisation de l'écran brise-odeur;
- les techniques de plantation et d'entretien à court et à moyen terme (5 ans).

L'écran brise-odeur devra inclure au moins trois rangées d'arbres, dont une rangée d'arbres à croissance rapide, et avoir la densité nécessaire pour atténuer les odeurs. La hauteur des végétaux à planter doit avoir un minimum de deux mètres, à moins que l'on fournisse une justification sylvicole qui induit une autre norme et qui sera acceptée par la Municipalité. Le plan d'aménagement de l'écran devra être préparé par un spécialiste en la matière.

La longueur de la haie devra correspondre minimalement à la longueur totale des bâtiments et des infrastructures à la source des odeurs à laquelle 30 mètres sont ajoutés à chaque extrémité. L'implantation de l'écran brise-odeur devra être située entre 30 et 60 mètres des bâtiments. Un écran brise-odeur devra également longer le chemin d'accès sur une longueur de 100 mètres à partir du chemin public.

La plantation des végétaux prévus pour l'écran brise-odeurs devra se faire au plus tard le dernier jour qui suit la fin de la construction du bâtiment d'élevage. Toutefois, si on prévoit la fin de la construction du bâtiment d'élevage en période hivernale, la plantation devra se faire préalablement en période estivale.

Dans le cas que le demandeur opte pour l'augmentation des distances séparatrices entre les bâtiments et les usages non agricoles à 1 000 mètres, le demandeur pourra déposer un plan d'aménagement qui tient compte du maintien du couvert forestier existant comme écran brise-odeur.

- Épandre le lisier en période sèche prolongée afin de s'assurer que le lisier s'incorpore dans le sol dans un délai maximal de 24 heures chaque fois qu'il est possible de le faire sans nuire aux cultures, même sur le territoire d'une autre municipalité intéressée.

Le titulaire d'un permis doit en aviser par courrier recommandé ou certifié toute personne qui, en vertu d'une entente, est susceptible d'épandre des lisiers provenant de l'élevage faisant l'objet du permis ou du certificat, à défaut de quoi il est responsable du paiement de toute amende imposée à cette personne. Une copie de l'avis doit aussi être transmise, de la même manière, à la Municipalité.

- Réaménager, selon la proposition du promoteur, l'accès aux sites d'élevage par la route Lauréat-Rodrigue et le déplacement des bacs;
- Installer des équipements économiseur d'eau :  
Les bâtiments d'élevage doivent être munis d'équipements destinés à favoriser l'économie de l'eau.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-04-111

### **ÉLEVAGE PORCIN : DÉPÔT DE RECOMMANDATIONS SUPPLÉMENTAIRES AFIN DE CONTRIBUER À L'ACCEPTABILITÉ SOCIALE DU PROJET**

**ATTENDU** les inquiétudes environnementales soulevées dans le cadre de l'analyse de ce projet;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de faire les recommandations suivantes au promoteur du projet d'élevage porcin du 389, 14<sup>e</sup> Rang :

- d'évaluer la transformation et la revalorisation du lisier par des nouveaux procédés afin d'extraire l'eau potable devant être utilisé pour les besoins de l'élevage y compris pour abreuver les animaux et comme fertilisant;
- de produire et fournir à la Municipalité et respecter un plan de protection des sols dans le but de réduire l'érosion à proximité d'un plan d'eau et d'un cours d'eau;

- d'épandre seulement en présence de culture ou de résidus de culture afin de minimiser le lessivage des sols et du lisier;
- de munir les installations d'un dispositif d'alarme de haut niveau des fosses afin de prévenir d'un déversement possible;
- d'interdire l'épandage du lisier à moins de 300 mètres d'un plan d'eau et à moins de 100 mètres d'un cours d'eau;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-112**     **ÉLEVAGE PORCIN : DEMANDE DE MODIFICATIONS À LA LÉGISLATION PROVINCIALE ET AU PROCESSUS D'OBTENTION DES AUTORISATIONS DES AUTORITÉS GOUVERNEMENTALES**

**ATTENDU** que le contexte économique et la réalité des producteurs d'élevage porcin ont subi de grandes modifications depuis l'adoption de la législation;

**ATTENDU** l'absence de consensus social quant à l'encadrement des projets d'élevages porcins sur le territoire;

**ATTENDU** l'absence d'obligation d'étude environnementale dans le cas de demande de projet d'élevage porcin de grande envergure pouvant avoir des effets sur l'écosystème et l'environnement;

**ATTENDU** que la Municipalité, tout comme la MRC, désire souligner son malaise quant au processus de consultation concernant les projets d'élevage porcin prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, processus qui devrait se faire en amont et non à la fin de la démarche d'obtention d'un certificat d'autorisation;

**ATTENDU** que la bande de végétation de trois mètres à conserver en bordure des cours d'eau en milieu agricole prévu dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables est insuffisante pour contrer la décontamination des cours d'eau et des lacs par l'épandage;

**ATTENDU** les considérations de la résolution portant le numéro 19-04-110;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC) d'assujettir les projets d'élevage porcin de grande envergure à une évaluation environnementale sur les effets du projet sur l'écosystème et l'environnement;
- de demander au ministre du MELCC de revoir à la hausse la bande de végétation à conserver en bordure des cours d'eau en milieu agricole prévu dans la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables et la distance minimale entre une installation d'élevage et la ligne des hautes eaux d'un milieu hydrique;
- de transmettre une copie de la résolution au bureau de comté de la députée de Lotbinière-Frontenac et à la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**19-04-113**     **MANDATS AU SERVICE DE L'URBANISME, AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** l'absence de consensus social quant à l'encadrement des projets d'élevages porcins sur le territoire;

**ATTENDU** les résolutions précédentes numéro 19-04-110 à 19-04-112;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mandater le Service de l'urbanisme, le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité consultatif sur l'environnement pour évaluer la réglementation en vigueur et émettre ses recommandations auprès du conseil;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,  
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Et résolu de mandater le Service de l'urbanisme, le Comité consultatif d'urbanisme et le Comité consultatif sur l'environnement pour évaluer la réglementation en vigueur et émettre ses recommandations auprès du conseil notamment et non limitativement face aux dérogations mineures, à l'émission des permis et aux distances séparatrices entre le milieu habité et les activités agricoles à grande ampleur et à forte odeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Travaux publics et voirie*

19-04-114

**TRAVAUX 2019 : CONFIRMATION À LA DÉPUTÉE DE LA PRÉVISION DE RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

**ATTENDU** que les membres du conseil municipal ont prévu et réservé des sommes d'argent pour la réalisation de travaux d'infrastructures sur le territoire;

**ATTENDU** que pour se qualifier au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) 2019-2020, la députée de la circonscription provinciale exige une confirmation par laquelle la Municipalité prévoit réaliser les travaux identifiés à son programme d'investissement;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu de confirmer, au bureau de la députée Isabelle Lecours, que la Municipalité d'Adstock prévoit investir la somme d'au moins 1 000 000 \$, au cours de l'année 2019, pour notamment la réfection et l'amélioration des infrastructures routières suivantes :

- Route du Lac-Saint-François;
- 14<sup>e</sup> Rang;
- Rang Turgeon;
- Chemin du Lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-04-115

**PAVAGE DES RUES DU LAC JOLICOEUR ET DE LA ROUTE DU LAC-ST-FRANÇOIS: MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS**

**ATTENDU** que la Municipalité désire aller en appel d'offres pour le pavage des rues du lac Jolicoeur et de la route du Lac-Saint-François;

**ATTENDU** l'offre de services présentée par la firme Pluritec Ltée et datée du 21 mars 2019;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,  
Et résolu d'octroyer un mandat d'honoraires professionnels d'un montant de 4 800 \$, taxes en sus, à la firme Pluritec Ltée pour la préparation d'un devis d'appels d'offres pour le pavage des rues du lac Jolicoeur et de la route du Lac-Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Sécurité publique*

**19-04-116** **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE : ACHAT D'ÉQUIPEMENT**

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite munir le Service de sécurité d'incendie d'un ensemble d'outils de désincarcération;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,  
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,  
Et résolu d'autoriser l'achat d'un ensemble d'outils de désincarcération au montant de 4 200\$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Loisirs, culture et vie communautaire*

**19-04-117** **PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES PATINOIRES EXTÉRIEURES : AUTORISATION DE SIGNATURE**

**ATTENDU** que la Municipalité d'Adstock a déposé une demande d'aide financière au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu une réponse positive du programme de subvention;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser la signature du protocole d'entente;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,  
Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser la signature du protocole d'entente dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour le réaménagement des patinoires extérieures de Saint-Daniel et de Sacré-Cœur-de-Marie;
- d'autoriser monsieur le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la ma Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

*Affaires diverses*

**19-04-118** **LE CONSEIL MUNICIPAL EN TOURNÉE**

Monsieur le Maire informe que le conseil entreprendra à la fin du printemps une tournée du conseil à travers les différents secteurs pour prendre le pouls de la population, quérir les besoins et expliquer les projets en cours. D'autres détails suivront dans L'Arrivage.

**19-04-119** **38, RUE CHOUINARD NORD : REPORT DE L'ANALYSE ET DE LA DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**ATTENDU** que le Comité de consultation d'urbanisme a demandé des renseignements supplémentaires au requérant concernant sa demande de dérogation mineure;

Sur recommandation du CCU,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,  
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de reporter l'analyse et la décision du conseil municipal sur la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 38, rue Chouinard Nord.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-04-120

**CAUTIONNEMENT DE LA COOPÉRATIVE MULTISERVICES DE SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE POUR LE CHANGEMENT DE BANNIÈRE**

**ATTENDU** que le conseil d'administration de la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie (Coop) souhaite s'associer avec la firme Beaudry et Cadrin inc. pour une bannière Super Soir pour de meilleures retombées;

**ATTENDU** que pour s'associer avec la firme Beaudry et Cadrin inc. la Coop doit fournir un cautionnement à cette firme au montant de neuf mille dollars (9 000 \$);

**ATTENDU** que la Coop a effectué une demande à la municipalité d'Adstock afin de cette dernière cautionne ce montant pour eux;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter de cautionner la Coopérative multiservices de Sacré-Cœur-de-Marie pour un montant de neuf mille dollars (9 000 \$) pour l'association de cette dernière avec la firme Beaudry et Cadrin Inc., et ce, pour une période de 5 ans renouvelable le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**COMPTES RENDUS DES ÉLUS**

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été réservée pour le public. Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.

**INFORMATIONS MUNICIPALES**

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

19-04-121

**LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu de lever la séance à 22h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toute et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

\_\_\_\_\_  
Pascal Binet

\_\_\_\_\_  
Julie Lemelin

JL